

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 MARS 2017

L'An deux mil dix sept, **le trente mars**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Vincent POPELIER, Maire**.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice :

Messieurs Van DANG, Nicolas LEBLANC, Christian LAVOISIER Jérôme VAUJOUR, & Ludovic AYRAL.

Mesdames Sylvie BESNARD, Marie-Agnès ORVAIN, Véronique GAUTHIER et Nathalie ELANDOY.

Etaient absents et excusés, ayant donné pouvoir :

GALLAND Abel (donné pouvoir à Van DANG), AUGEREAU Gaëlle (donné pouvoir à Véronique GAUTHIER), Virginie MENARD (donné pouvoir à Nathalie ELANDOY) et David LEGROS (donné pouvoir à Christian LAVOISIER),

Van DANG est élu secrétaire de séance.

Poursuit l'Ordre du Jour fixé.../

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20h30.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal en date du 1er mars 2017.

1- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2016

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	39 216.65			137 916.14	39 216.65	137 916.65
Opérations de l'exercice	541 437.00	264 720.87	452 768.21	523 231.31	994 205.21	787 952.18
TOTAL	580 653.65	264 720.87	452 768.21	661 147.45	1 033 421.86	925 868.83
Résultat de clôture	315 932.78			208 379.24	315 932.78	208 379.24
Restes à réaliser	74 504.18	238 450.64			74 504.18	238 450.64
TOTAL CUMULE	390 436.96	238 450.64		208 379.24	390 436.96	446 829.88
RESULTAT DEFINITIF	151 986.32			208 379.24		56 392.92

après en avoir délibéré, le **conseil municipal** déclare à l'unanimité que le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2016, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		77 115.80		2 567.48		79 683.28
Opérations de l'exercice	225 281.68	624 925.50	14 610.10	36 299.99	239 891.78	661 225.49
TOTAL	225 281.68	702 041.30	14 610.10	38 867.47	239 891.78	740 908.77
Résultat de clôture		476 759.62		24 257.37		501 016.99
Restes à réaliser	549 699.38	380 854.70			549 699.38	380 854.70

TOTAL CUMULE	774 981.06	1 082 896.00	14 610.10	38 867.47	789 591.16	1 121 763.47
RESULTAT DEFINITIF		307 914.94		24 257.37		332 172.31

après en avoir délibéré, le **conseil municipal** déclare à l'unanimité que le compte de gestion **du budget assainissement** pour l'exercice 2016, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION – BUDGET EAU - EXERCICE 2016

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		43 005.94		54 353.52		97 359.46
Opérations de l'exercice	6 163.08	212 564.06	14 894.03	40 018.09	21 057.11	252 582.15
TOTAL	6 163.08	255 570.00	14 894.03	94 371.61	21 057.11	349 941.61
Résultat de clôture		249 406.91		79 477.58		328 884.49
Restes à réaliser	250 265.00				250 265.00	
TOTAL CUMULE	256 428.08	255 570.00		79 477.58	256 428.08	335 047.58
RESULTAT DEFINITIF	858.08			79 477.58		78 619.50

après en avoir délibéré, le **conseil municipal** déclare à l'unanimité que le compte de gestion **du budget eau** pour l'exercice 2016, dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

4 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF– BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2016

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Sous la présidence de Christian LAVOISIER, élu par l'organe délibérant, et après en avoir délibéré, à la majorité (le maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée APPROUVE le compte administratif 2016

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - COMMUNE						
Résultats reportés		137 916,14 €	39 216,65 €		39 216,65 €	137 916,14 €
Opérations de l'exercice	452 768,21 €	523 231,31 €	541 437,00 €	264 720,87 €	994 205,21 €	787 952,18 €
TOTAUX	452 768,21 €	661 147,45 €	580 653,65 €	264 720,87 €	1 033 421,86 €	925 868,32 €
Restes à Réaliser			74 504,18 €	238 450,64 €	74 504,18 €	238 450,64 €
TOTAUX CUMULES	452 768,21 €	661 147,45 €	655 157,83 €	503 171,51 €	1 107 926,04 €	1 164 318,96 €

5- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF- BUDGET ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016

Vu le compte de gestion de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Sous la présidence de Christian LAVOISIER, élu par l'organe délibérant, et après en avoir délibéré, à la majorité (le maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales) l'assemblée APPROUVE le compte administratif 2016

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - assainissement						
Résultats reportés		2 567,48 €		77 115,80 €	0,00 €	79 683,28 €
Opérations de l'exercice	14 610,10 €	36 299,99 €	225 281,68 €	624 925,50 €	239 891,78 €	661 225,49 €
TOTAUX	14 610,10 €	38 867,47 €	225 281,68 €	702 041,30 €	239 891,78 €	740 908,77 €
Restes à Réaliser			549 699,38 €	380 854,70 €	549 699,38 €	380 854,70 €
TOTAUX CUMULES	14 610,10 €	38 867,47 €	774 981,06 €	1 082 896,00 €	789 591,16 €	1 121 763,47 €

6- ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF- BUDGET EAU - EXERCICE 2016

Vu le compte de gestion **du budget eau** de l'exercice 2016 dressé par le comptable,

Après en avoir délibéré, à la majorité l'assemblée APPROUVE le compte administratif **du budget eau** 2016, lequel peut se résumer de la manière suivante
CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - eau						
Résultats reportés		54 353,52 €		43 005,94 €	0,00 €	97 359,46 €
Opérations de l'exercice	14 894,03 €	40 018,09 €	6 163,08 €	212 564,06 €	21 057,11 €	252 582,15 €
TOTAUX	14 894,03 €	94 371,61 €	6 163,08 €	255 570,00 €	21 057,11 €	349 941,61 €

Restes à Réaliser			250 265,00 €	0,00 €	250 265,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	14 894,03 €	94 371,61 €	256 428,08 €	255 570,00 €	271 322,11 €	349 941,61 €

7- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL COMMUNAL 2017

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- ❖ **Décide** du vote au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - avec les chapitres « opérations d'équipement »,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ❖ **Adopte** le Budget Primitif Principal, tel que proposé, pour l'exercice 2017, à savoir :

FONCTIONNEMENT :		
Dépenses		589 453.92 €
Recettes		589 453.92 €
INVESTISSEMENT :		
Dépenses		883 941,33 €
Recettes		883 941.33 €

7 – AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, comme suit :

. Excédent de clôture (Fonctionnement)	208 379.24 euros
. Affectation au 1068 (pour combler le besoin de financement en investissement)	151 986.32 euros
. Report au Budget Primitif 2017 (002 – Recettes Fonctionnement)	<u>56 392.92 euros</u>

Détail des écritures constatées au Budget Primitif 2017

<i>Compte 001 :</i>		
Section Investissement	Dépenses	315 932.78 euros
	(Déficit reporté)	
<i>Compte 002 :</i>		
Section Fonctionnement	Recettes	56 392.92 euros
	(Excédent reporté)	
<i>Restes à réaliser</i>		
.Dépenses		74 504.18 euros
.Recettes		238 450.64 euros

9- VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES AU TITRE DE L'ANNEE 2017

Il est proposé d'appliquer une hausse des taux de fiscalité pour 2017, de + 1 % pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties pour atteindre le produit de fiscalité attendu de 150 162 €.

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

❖ **Fixe** comme suit les taux des taxes directes locales pour l'année 2017 :

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Taux appliqués par décision du C.M.	Variation de taux / N-1	Produit voté
Taxe d'habitation	611 500	11,23	+1 %	68 672
Taxe foncière sur les propriétés bâties	417 400	14,55	+1 %	60 732
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48 500	42,80	+1%	20 758
TOTAL	1 077 400	0	0	150 162

10- TRANSFERT COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCTVI

Considérant la prise de compétence eau et assainissement par la CCTVI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ❖ **Approuve** le transfert des compétences eau et assainissement prises par la CCTVI et précise que les budgets annexes eau et assainissement seront transférés avec l'actif, le passif, les résultats et la trésorerie de chacun d'eux.
- ❖ **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rattachant.

CONVENTION DE PRET D'UNE SALLE COMMUNALE A LA POSTE COURRIER

Vu la demande de la poste Sorigny Plateforme de distribution du courrier d'utiliser une salle municipale pour le déjeuner des facteurs.

A ce titre une convention de prêt est nécessaire afin de définir les droits et obligations des deux parties.

Il est convenu:

Que la Collectivité mettra à disposition de la poste

- La salle du cadastre de la mairie située 54 rue Boucicault du lundi au samedi entre 11h45 et 13h30 pour une durée de 45 minutes, les WC se trouvant à l'extérieur.
- La clé permettant un libre accès à cette salle et qui en aura la responsabilité ainsi que celle des WC.

Que l'agent de la poste courrier se chargera de :

- Conserver et restituer la salle en parfait état
- Veiller à éteindre les lumières et fermer les portes à clé après chaque utilisation
- Participer financièrement à hauteur de 30 euros mensuellement pour les frais d'eau et d'électricité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- ❖ **Approuve** le projet de convention entre la poste courrier et la commune de Sainte Catherine de Fierbois.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

✓ Vu les demandes de subventions émanant des Associations ci-après désignées

BENEFICIAIRE	MONTANT DU CONCOURS / €
ASSOCIATION TTSCF	400.00 €
ASSOCIATION ASC (FETE DE LA MUSIQUE)	5 000.00 €
ASSOCIATION LIVRE AUX TRESORS	1 448 € (2€ par personne)
TOTAL	6848.00 €

Le Conseil Municipal, entendu le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

❖ **Décide** d'attribuer les subventions de fonctionnement ci-dessus exprimées, pour un montant total de **6 848.00 €**

CONSTRUCTION SALLE COLIBRI- MAITRISE OEUVRE
AVENANT 1 – ARCHITECTE COLIN TANON

Monsieur le Maire expose :

Que dans le cadre de la construction de la salle Colibri, la maîtrise d'œuvre est concernée par un avenant au marché initial, présentée par Colin Tanon, Architecte, attributaire : Cet avenant se justifie par les modifications des prestations initiales suite à différents travaux complémentaires. Ces travaux supplémentaires représentent la somme de 16 435€ HT. La convention, signée le 20 mai 2015 entre Mr Tanon et la commune de Sainte Catherine de Fierbois stipulait un taux de 8 % sur une base prévisionnelle de travaux de 90 000 € HT. Le montant final des travaux réalisés se montant à 106 435 € HT, la note d'honoraire de Mr Tanon doit être portée à $106\,435 \text{ HT} \times 8\% = 8\,514.80 \text{ € HT}$

Incidence financière :

Plus - value : 1 314.80 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

❖ **Approuve** cet Avenant 1, pour un montant de 1 314.80 € HT. Le montant total de la maîtrise d'oeuvre se trouve porté à 106 435€ HT.

DEMANDE DE SUBVENTION FDSR SOCLE POUR L'AMENAGEMENT D'UN AXE STRUCTURANT DU CENTRE BOURG

Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour la commune de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR); il propose de présenter à ce titre un projet d'aménagement d'un axe structurant du centre bourg de la commune dans le cadre de l'enveloppe socle.

Le coût global du projet est estimé à 245 000 € TTC de travaux.

Il propose également un plan de financement de ces travaux

Dépenses / €		Recettes / €	
➤ Programme d'aménagement d'un axe structurant du centre bourg	245 000 €	➤ Département	
		• FDSR Socle	10 000 €
		➤ Amendes de polices	20 000 €
		➤ FST	120 000 €
		➤ AUTOFINANCEMENT	95 000 €
Total des dépenses	245 000 €	Total des recettes	245 000 €

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide** de solliciter une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Fonds Départementaux de Solidarité Rurale.

La séance est levée à 23 h 30.

Le Maire,
Vincent POPELIER